

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

No R-XXXX-XXXX

REGROUPEMENT DES ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE
(ROÉÉ)

Demandeur en révision

et

HYDRO-QUÉBEC

Intimée

**Demande du ROÉÉ en révision de la décision D-2015-179 du 29 octobre 2015
sur la Demande d'Hydro-Québec relative à l'utilisation de la centrale de
TransCanada Energy Ltd («TCE») de Bécancour en période de pointe**

(Loi sur la Régie de l'énergie, a. 37 et Règlement sur la procédure de la Régie (2014), a. 10)

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussignée, Laurence Leduc-Primeau, Coordinatrice pour le ROÉÉ, exerçant mes fonctions au 3522 rue Fullum, Montréal (Québec) H2K 3P6, affirme solennellement ce qui suit :

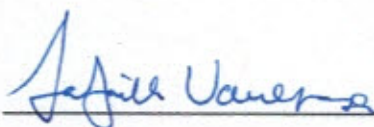
1. J'ai pris connaissance de la présente demande de révision dans le cadre de mes fonctions;
2. Tous les faits allégués dans la présente demande de révision sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ à Montréal, ce 30 novembre 2015



Laurence Leduc-Primeau

Affirmé solennellement devant moi,
à Montréal, le 30 novembre 2015



Commissaire à l'assermentation dans et pour
le district de Montréal

